CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 09 – 2024

Ajustements du bilan pour le passage au MCH2

En date du 7 octobre 2024 la commission des finances a assisté à la séance de présentation du nouveau plan comptable MCH2.

La commission des finances (ci-après « la commission ») représentée par M. Harnisch (président), Jeanbourquin (vice-président) Madame Caetano (rapporteur), MM. Zimmermann, Peyron, Landivier et Madame Amarantidis s'est réunie le lundi 28 octobre 2024 à la maison de commune en présence de M. Pollien, Syndic, MM. Tesse, Buttin et Durussel, ainsi que M. Tronchet, Boursier communal.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé en revue la réaffectation des fonds de réserve et du reclassement des immobilisations du patrimoine administratif et financier qui entre en vigueur le 01.01. 2025.

La commission s'est encore concertée le lundi 4 novembre 2024, puis par divers échanges, et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- Que les réserves de l'ancien plan comptable MCH1 seront réaffectées sur des comptes spécifiques MCH2. La commission estime que cela offre plus de transparence.
- Certains comptes placés en fonds étrangers seront reclassés en fonds propres.
- Le patrimoine financier de bilan actuel n'a pas besoin d'être reclassé.

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents, estime que ces mesures n'ont pas d'incidence financière, que l'attribution des fonds semble adéquate et propose au Conseil communal de Penthaz de donner à la Municipalité son approbation sur le préavis N°09-2024.

Penthaz, le 4 novembre 2024

Le président

Pascal Harnisch

La rapporteur

Jacinta Caetano